

1. *Débitrice*: **SPAV Société de Promotion des Arts Visuels SA**, boulevard Helvétique 36, **1207 Genève**

2. *Remarques*: toutes activités en relation avec les arts visuels et leur promotion et acquisitions immobilières; ayant son siège anciennement boulevard Hélévtique 36 à Genève, actuellement place de Notre Dame 4 à Fribourg, anciennement Société d'exploitation GRIFFIN'S CLUB SA

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);

3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n°1)

Pour tout renseignement:

Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01

Office des faillites
1227 Carouge

(03458204)